

Travailler dans la fonction publique d'État

Sommaire

- > Présentation
- > Catégorie A
- > Catégorie B
- > Catégorie C
- > Carnet d'adresses

% DONNÉES CLÉS

Dans toute la population active française, une personne sur quatre travaille dans la fonction publique ! Et parmi ces cinq millions de fonctionnaires, plus de la moitié est au service de l'État.

& FICHES LIÉES

Travailler dans une collectivité territoriale n° 2.06
Travailler dans un organisme international n° 2.08

Les statuts à la lettre

Des centaines de métiers à tous les niveaux et la sécurité de l'emploi : l'Administration se modernise pour attirer les vocations et les personnels compétents afin de combler les départs en retraite.

L

a fonction publique dans son ensemble offre de nombreuses possibilités de carrières. La fonction publique d'État en particulier, c'est-à-dire tout ce qui relève de l'échelon national, va proposer dans les années à venir de nombreuses opportunités de carrière. Il serait dommage de passer à côté !

Avant tout, il faut savoir qu'il n'y a pas une, mais plusieurs fonctions publiques. Clarifions cela : tout d'abord, il y a la fonction publique d'État qui concerne tout ce qui est mission de l'État. Il y a ensuite la fonction publique territoriale, qui recouvre les régions, les départements et les municipalités.

Parallèlement il existe aussi la fonction publique hospitalière, très spécifique.

Enfin, la fonction publique internationale européenne fait désormais, elle aussi, partie de ce paysage.

La fonction publique d'État

Avec plus de 2,5 millions d'agents, la fonction publique d'État est un pôle à la fois immense et complexe. Elle rassemble les administrations centrales des ministères pour assurer les missions essentielles de l'État : enseignement, finances, armée, santé... et les services déconcentrés de l'État. Ceux-là représentent leur ministère de tutelle sur l'ensemble du territoire national : ce sont les perceptions du Trésor, les rectorats, les directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales...

Des recrutements à venir

Les facteurs se conjuguent pour ouvrir des places dans la fonction publique d'État. Ainsi, près de la moitié des personnels des administrations civiles partiront à la retraite d'ici à 2012.

Les 35 heures, les nouveaux besoins dans l'environnement et le social ajoutés aux départs en retraite de la génération du baby-boom ont déjà une conséquence : l'accroissement du nombre de places ouvertes aux concours. Les secteurs les plus porteurs ? L'éducation, avec un recrutement massif jusqu'en 2009, la justice, la police et le social.



► Présentation

Sommaire

- > Présentation
- > Catégorie A
- > Catégorie B
- > Catégorie C
- > Carnet d'adresses

Des métiers à foison

Adjoint technique des haras, administrateur de l'Assemblée nationale ou du Sénat, rédacteurs : toutes les fonctions sont ouvertes. Mais la titularisation au sein de l'État nécessite généralement un concours.

Des fonctionnaires dans tous les secteurs

Une armée de fonctionnaires s'applique pour le bon fonctionnement des services de l'État, mais la ruche est complexe. Les ministères et leurs services déconcentrés offrent des filières différentes et des métiers divers. Chaque administration a ses propres particularités et un même titre peut, selon les cas, recouvrir des postes et des fonctions différentes. De nombreux fonctionnaires exercent leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement (universités, lycées, collèges), ainsi que dans les établissements publics administratifs rattachés aux différents ministères.

Par ailleurs, si le travail de bureau n'est pas votre tasse de thé, la fonction publique propose des postes dans le secteur de la nature et de la protection de la nature : de l'ouvrier à l'ingénieur. Les métiers techniques et scientifiques sont nécessaires au cadre de vie : routes et ponts, lieux et bâtiments publics doivent être en bon état. Là aussi, la fonction publique d'État a un rôle majeur à jouer grâce à ses fonctionnaires.

La haute Administration n'est pas exempte non plus de diversité. Souvent sortis de l'École nationale d'administration, la haute hiérarchie exerce ses responsabilités à différents postes : administrateurs civils, inspecteurs généraux, chefs de cabinets ministériel, préfets, ambassadeurs...

Le social, la justice, la culture, et de façon plus transversale les nouvelles technologies et l'informatique sont appelés à beaucoup recruter dans les années à venir.

% CHIFFRES ET TENDANCES

Salaires : un barème, un grade, un échelon

Les rémunérations des fonctionnaires sont définies par un barème d'indices qui se rapporte aux différents grades et échelons. À chaque indice correspond un salaire spécifique. Le barème est régulièrement publié au Journal officiel.

En plus de leur traitement, les fonctionnaires perçoivent une indemnité de résidence et, le cas échéant, un supplément familial.

En outre, l'Administration a institué un système de primes variables qui améliorent en moyenne de 15 % la rémunération brute des fonctionnaires.

Titulaires et contractuels

Deux catégories de travailleurs : les fonctionnaires soumis à des statuts de la fonction publique et les salariés soumis au droit privé du travail.

Les agents titulaires

Il s'agit des fonctionnaires recrutés de manière statutaire et réglementaire. Leur situation est régie par le statut général des fonctionnaires de l'État, publié au Journal officiel, voir liste 1 du carnet d'adresses. La qualité de fonctionnaire résulte de la titularisation dans la hiérarchie d'un grade, d'un corps, après réussite à un concours. Les dérogations à cette règle sont rares et concernent le plus souvent des emplois supérieurs. Dans la majorité des cas, nomination et titularisation ne sont pas simultanées. La titularisation intervient à l'issue d'un stage qui peut durer une année et plus après réussite à un concours. La titularisation détermine les perspectives de carrière du fonctionnaire (grille indiciaire des rémunérations par exemple).





Les contractuels

Les contractuels ou agents non titulaires peuvent être embauchés dans la fonction publique d'État, les collectivités locales ou les hôpitaux. Ils sont recrutés en fonction des besoins des services pour un contrat à durée déterminée reconductible ou un contrat à durée indéterminée. Ils bénéficient d'une rémunération fixée en fonction de leur mission, de leur qualification et de la durée du contrat. La durée des contrats varie de quelques semaines à trois ans. Il s'agit généralement de postes de haut niveau ou de cadres expérimentés. Il s'agit également de fonctions correspondant à un service à temps partiel (150 h, 120 h), d'emplois occasionnels ou saisonniers (vacataires, auxiliaires). Les agents non titulaires n'ont pas forcément de perspectives de carrière et certains postes sont précaires. Le poids des non-titulaires n'est pas négligeable. Il serait de l'ordre de 200 000 agents dans la fonction publique d'État. Après quelques années d'expérience, les agents non titulaires peuvent passer des concours internes pour devenir fonctionnaires. Régulièrement, l'Administration résorbe son potentiel d'agents non titulaires en organisant des plans de titularisation sur examen ou directe (personnels de catégorie C).

Pour devenir agent non titulaire, il faut s'adresser directement aux ministères.

L'abc des concours



Trois concours, trois catégories de fonctionnaires

Il existe trois catégories de corps de fonctionnaires déterminées en fonction du niveau de recrutement. Les concours de catégorie C sont ouverts soit sans condition de diplôme, soit aux titulaires de diplômes inférieurs au bac. Les emplois concernés vont de la simple exécution à la supervision d'une équipe. La catégorie B est ouverte par concours aux titulaires d'un bac ou bac + 2 et mène à l'encadrement intermédiaire et à des fonctions d'application.

À savoir : de nombreux corps de la fonction publique hospitalière sont de catégorie B : kinésithérapeutes, assistantes sociales, etc.

Les concours de catégorie A sont ouverts aux titulaires d'une licence (bac + 3) et mènent aux emplois d'encadrement supérieur, d'études et de conception (attaché d'administration centrale, attaché territorial...).

→ ...et deux types d'accès

La fonction publique a prévu deux types d'accès aux concours sur épreuves :

- les concours externes, qui sont ouverts aux titulaires de certains diplômes ou justifiant de certaines études,
- les concours internes, qui sont réservés aux fonctionnaires et, sous certaines conditions, aux agents non titulaires qui justifient d'une certaine ancienneté. La charte de décentralisation s'appliquant peu à peu, certains concours deviennent régionaux ou interrégionaux. L'inscription à ces concours devient alors locale, les affectations également.

+ BON À SAVOIR

Le recrutement des handicapés

L'Administration a l'obligation d'employer 6 % de personnes handicapées. Toute personne handicapée candidate à un emploi dans la fonction publique doit, dans un premier temps, s'adresser à la COTOREP. En dehors du recrutement contractuel, les concours leurs sont ouverts dans des conditions identiques à celles de tous les candidats, tant pour les conditions générales que pour les conditions de diplômes à l'exception de certains aménagements matériels et éventuellement la limite d'âge qui peut être reculée.



Sommaire

- > Présentation
- > Catégorie A
- > Catégorie B
- > Catégorie C
- > Carnet d'adresses

ACTUALITÉ

Fonctionnaire par l'apprentissage

Le sacro-saint concours ne devrait plus être l'unique moyen d'accéder à un emploi dans le fonction publique. Le gouvernement propose une nouvelle voie : « PACTE Junior » pour les 16 à 25 ans sans diplôme ni qualification et le « PACTE Senior » aux plus de 50 ans, chômeurs de longue durée. Dès la fin de l'année, des jeunes pourraient postuler. Ils alterneront travail et formation au sein d'une administration. Au terme de deux ans, ils pourront passer un examen professionnel de catégorie C. Des discussions sont en cours, notamment avec les syndicats de fonctionnaires.

Les conditions de recrutement

Les concours sont organisés en fonction des emplois vacants. Ils ne sont donc pas systématiquement reconduits tous les ans. Certains peuvent être communs à plusieurs ministères. Pour connaître les concours de catégorie C, adressez-vous aux administrations concernées, *voir liste 2 du carnet d'adresses*. Pour se présenter aux concours des professions réglementées, le candidat doit être titulaire d'un diplôme spécialisé. Mais seul un diplôme généraliste est exigé pour la majorité des concours, sachant que le candidat augmentera ses chances d'être reçu en ayant une formation en rapport avec le concours visé. Le candidat reçu suit alors une formation en tant qu'élève fonctionnaire.

Pour tout concours d'accès à une des écoles spécifiques de l'Administration, *voir liste 6 du carnet d'adresses*.

→ Ce qui est requis

Pour se présenter aux concours de la fonction publique, il est nécessaire de remplir certaines conditions :

- posséder la nationalité française pour certains secteurs (la Défense, la justice, les finances et la diplomatie), ou celle d'un autre pays de l'Union européenne, pour tous les autres,
- jouir de ses droits civiques,
- être en situation régulière au regard des obligations militaires,
- remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

Les conditions d'âge sont différentes selon les types et les niveaux des concours. Des dérogations sont possibles dans certains cas particuliers.

→ Le calendrier officiel

Le calendrier officiel des principaux concours administratifs paraît au Journal officiel fin décembre ou plus généralement en début d'année. Il comporte les dates de dépôt des dossiers d'inscription et des épreuves écrites, ainsi que l'adresse du service ministériel compétent. Le calendrier des concours n'étant que prévisionnel, il est important de faire l'effort de se renseigner auprès des ministères et administrations concernées, afin de connaître précisément les intitulés des concours, les conditions requises pour s'y présenter, les dates de dépôt et de retrait des dossiers de candidature. La consultation du 3616 JOURNAL OFFICIEL, le serveur Minitel ou du site www.journal-officiel.gouv.fr du Journal officiel et de celui du ministère de la Fonction publique, www.fonction-publique.gouv.fr, s'avèrent très utiles.

→ Avant le concours, le recensement

Si le service militaire est suspendu, le recensement subsiste. Il concerne les jeunes dès l'âge de 16 ans. Quel rapport avec les concours administratifs ? Pour s'inscrire aux concours, il faut fournir les copies certifiées conformes de l'attestation de recensement et du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Depuis l'automne 1998, pour les garçons, et avril 2002 pour les filles. Un site pour s'informer : www.defense.gouv.fr



MOBILITÉ EUROPÉENNE

Un ressortissant d'un pays membre de l'UE qui souhaite travailler dans la fonction publique française a plusieurs solutions.

- S'il est fonctionnaire dans son pays, il peut être détaché temporairement auprès d'une administration française. Démarches à effectuer dans le pays d'origine.

- S'il n'est pas fonctionnaire dans son pays, il peut être recruté comme contractuel (agent non titulaire) ou bien tenter un concours ouvert aux candidats membres d'un pays de l'Union européenne

Attention, certains secteurs de la fonction publique ne sont accessibles qu'aux personnes de nationalité française : la Défense, la justice, les finances et la diplomatie.

Se préparer aux concours

Les concours sont assez sélectifs (parfois un poste pour 15 candidats) et souvent les candidats sont surqualifiés (niveau bac pour les concours C par exemple). Mais le succès est possible : il faut bien se préparer. D'autant que les épreuves des concours ne correspondent pas toujours aux programmes scolaires. Il est donc très important de choisir la préparation la plus appropriée selon son niveau scolaire initial et le concours envisagé.

→ Les préparations à distance

Des cours par correspondance permettent aux élèves de renforcer leurs connaissances dans des disciplines d'enseignement général et de les initier à certaines disciplines spécialisées qu'ils n'ont pas eu la possibilité d'aborder au cours de leurs études antérieures. Pour les principaux organismes de cours par correspondance, voir liste 7 du carnet d'adresses et cf. fiche ACTUEL-Cidj L'enseignement à distance n° 1.7.

→ Les cours collectifs ou particuliers

Des cours du soir, de jour, ou des sessions intensives permettent de se préparer aux concours. Ils sont proposés par des organismes privés, associatifs ou municipaux. Pour tout renseignement, contactez la mairie ou le Centre d'Information Jeunesse le plus proche de votre domicile sur www.cidj.com.

→ Se former en continu

Vous souhaitez préparer un concours interne, suivre une formation liée à un projet personnel, vous perfectionner... Renseignez-vous auprès de votre ministère de tutelle. L'accès à une formation étant un droit reconnu aux fonctionnaires, tout agent de l'État, titulaire ou non, peut bénéficier d'une action de formation. Pour des informations plus détaillées sur la formation continue, cf. fiche ACTUEL-Cidj La formation continue n° 4.0.

Catégorie A

Les métiers

Sur environ 35 000 postes par an offerts aux différents concours de catégorie A, 30 000 le sont pour les concours de l'enseignement.

Conception, direction et encadrement

Les fonctionnaires de catégorie A ont des fonctions de conception, de direction et d'encadrement.

Outre les professeurs certifiés, les professeurs des écoles et les professeurs agrégés, les principaux concours externes de la fonction publique de l'État concernent les attachés (concours interministériels d'accès aux IRA), les inspecteurs des impôts, les inspecteurs du Trésor et les ingénieurs d'études. ■ ■ ■



Sommaire

- > Présentation
- > Catégorie A
- > Catégorie B
- > Catégorie C
- > Carnet d'adresses

+ FILIÈRES COUSINES

D'autres écoles mais spécialisées

En dehors de l'ENA et des IRA, de nombreuses administrations disposent d'établissements spécifiques de formation. Accessibles après concours, ces écoles ont une formation variable. Les élèves sortent avec un classement leur permettant de choisir leur premier poste comme fonctionnaires titulaires. Seules sont citées dans ce document les écoles n'apparaissant pas dans les autres fiches ACTUEL-Cidj. Voir liste 6 du carnet d'adresses.

+ CONSEIL DE PRO

Bourse d'excellence, bourse de mérite

Afin de permettre aux boursiers de s'orienter vers des études longues et certains concours, l'Éducation nationale offre la « bourse de mérite ». Cette aide s'adresse aux étudiants de moins de 26 ans, aux ressources familiales limitées et titulaire d'un bac avec mention « très bien ». Cf. fiche ACTUEL-Cidj n° 1.612 « Les bourses de l'enseignement supérieur ».

Toutefois, les métiers de l'enseignement sont les plus nombreux à se voir offrir des postes ouverts sur concours. Les corps enseignants sont également classés en catégorie A. Pour en savoir plus sur les métiers de l'enseignement et les moyens d'y accéder, cf. fiches ACTUEL-Cidj Professeur des écoles n° 2.421 ; Professeur de lycée et collège n° 2.43 ; Professeur de lycée professionnel n° 2.442 ; Enseigner dans les établissements agricoles n° 2.451 ; Enseigner dans le supérieur n° 2.46 ; Enseigner les arts plastiques n° 2.472 ; Enseignement et animation musicale n° 2.473. Ci-dessous sont abordés les concours de la haute Administration. Pour les postes de catégorie A sortant des IRA, la rémunération brute mensuelle en début de carrière, hors indemnités, varie de 1 522 € à 1 972 €.

Concours : les voies royales

L'École nationale d'Administration (ENA) accueille les futurs hauts fonctionnaires et grands commis de l'État. Les instituts régionaux d'administration (IRA), quant à eux, accueillent les candidats à l'encadrement du personnel, la gestion des moyens, la préparation des décisions administratives et le contrôle de leur application.

L'ENA, la fine fleur de l'État

L'ENA a pour vocation de former les fonctionnaires destinés à constituer les cadres supérieurs de l'Administration, à l'exception des ingénieurs, des corps techniques et des enseignants. Le siège officiel de l'école se trouve à Strasbourg, mais la scolarité se déroule en deux temps, à Strasbourg puis à Paris. L'ENA dispose donc de deux sites complémentaires, le premier à proximité des centres de décision européens, le second proche des administrations nationales.

L'ENA est rattachée aux services du Premier ministre.

À l'issue de leur scolarité, les énarques accèdent à des postes plus ou moins prestigieux en fonction de leur classement. Les meilleurs prennent la voie du Conseil d'État, de l'Inspection des finances ou de la Cour des comptes. Il reste que les administrateurs civils occupent des postes dignes d'intérêt et assument de réelles responsabilités. Les autres entameront une carrière en région ou accéderont à un meilleur poste, s'ils sont déjà fonctionnaires.

Les études à l'ENA sont gratuites. Les admis au concours externe y deviennent fonctionnaires stagiaires et perçoivent une rémunération mensuelle. Les admis au concours interne, en détachement de leur administration d'origine, perçoivent leur traitement. La durée de la scolarité est de 27 mois, comprenant une année de stages et 15 mois d'études, répartis entre les deux sites de Paris et Strasbourg.

→ L'admission

Chaque année, trois concours permettent d'accéder à l'ENA : les concours externe, interne et le troisième concours. Le nombre de places offertes est fixé tous les ans par arrêté ministériel. Nul ne peut se présenter plus de trois fois au même concours et cinq fois à l'ensemble des concours.

Le concours externe est ouvert aux diplômés de 2^e cycle (licence, maîtrise) ou équivalent, âgés de moins de 28 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours. En pratique, participent à ces épreuves des étudiants de l'université, grandes écoles





de commerce ou d'ingénieurs, écoles normales supérieures, certaines écoles militaires et instituts d'études politiques.

Le concours interne est ouvert aux agents de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public.

Le 3^e concours est ouvert aux personnes non fonctionnaires, âgées de moins de 40 ans, ayant exercé pendant huit ans une activité professionnelle relevant du secteur privé, ou justifiant d'un mandat de membre élu d'une assemblée territoriale. Les épreuves sont conçues de façon à permettre aux candidats de valoriser leur expérience professionnelle.

L'école peut admettre, sous conditions, des ressortissants étrangers appartenant à la fonction publique de leur pays d'origine.

→ Le concours externe

Les épreuves du concours ont été modifiées, en vue d'ouvrir plus largement le recrutement aux élèves issus de l'université. Désormais, une épreuve de langue est programmée à l'écrit et les épreuves de composition accordent une part plus importante aux questions humaines et sociales. Par ailleurs, l'entretien de motivation et de personnalité est déterminant dans la sélection finale. Le concours externe comprend cinq épreuves d'admissibilité et cinq épreuves d'admission.

Épreuves d'admissibilité

Ce sont des épreuves écrites. Certaines ont un coefficient 4 : elles concernent l'économie, le droit, la culture générale, les questions européennes ou sociales. Il existe, par ailleurs, des épreuves optionnelles en langue étrangère (14 langues au choix, coef. 2), et des épreuves techniques (coef. 2).

Épreuves d'admission

Une fois passé le cap de l'admissibilité, il reste à réussir les épreuves orales d'admission. Elles comprennent :

- un entretien permettant d'apprécier la personnalité et les motivations des candidats (coef. 6),
- quatre épreuves techniques sur les questions internationales, les finances publiques, les questions européennes ou les questions sociales (coef. 2) et une épreuve de langue (coef. 3).

→ La préparation au concours

En dehors des deux cycles préparatoires mis en place pour le concours interne et le 3^e concours, la préparation au concours externe d'entrée à l'ENA est assurée par les IEP d'Aix, Bordeaux, Grenoble, Lille, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse ainsi que par les universités de Paris I, Paris IX et Aix-Marseille III. *Voir liste 3 du carnet d'adresses.*

→ Des postes prestigieux

Chaque année, un arrêté du Premier ministre détermine les postes offerts à chacune des promotions de l'ENA. Les élèves choisissent leur carrière en fonction de leur classement de sortie et s'engagent à servir l'État ou les collectivités territoriales au moins 10 ans. Pour la fonction publique à Paris, il y a les postes d'administrateurs civils dans différents ministères ou secrétariats d'État,

■ ■ ■

Sommaire

- > Présentation
- > Catégorie A
- > Catégorie B
- > Catégorie C
- > Carnet d'adresses



Les IRA

→ Former les fonctionnaires de catégorie A

Les instituts régionaux d'Administration (IRA) ont pour mission de recruter et de former les fonctionnaires de catégorie A d'administration générale autres que ceux recrutés par la voie de l'ENA. Ce sont les attachés d'administration centrale ou les personnels administratifs de catégorie A des services déconcentrés de l'État : attachés de préfecture, attachés d'administration scolaire et universitaire, ainsi que de quelques grands établissements publics : attachés de l'Office national interprofessionnel des céréales et de l'Office national des forêts. Ces fonctionnaires se voient confier de nombreuses tâches, comme l'encadrement du personnel, la gestion des moyens du service, la préparation des décisions administratives et le contrôle de leur application.

Pour connaître les adresses des IRA, voir liste 4 du carnet d'adresses. Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser au ministère de la Fonction publique.

→ L'admission

L'admission a lieu par concours externe et interne. Le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 30 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours et possédant un niveau bac + 3. Le concours interne est réservé aux fonctionnaires et agents publics âgés de 53 ans au plus à la date d'entrée en formation à l'IRA et comptant au moins 4 ans de service public, y compris le service national ou militaire. Il existe, enfin, un 3^e concours accessible aux candidats de moins de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours et justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle dans le privé ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Nul ne peut se présenter plus de cinq fois dont trois au titre d'un même concours d'entrée aux IRA.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent sur le site Internet du ministère de la Fonction publique : www.fonction-publique.gouv.fr

→ Le concours externe

Trois épreuves écrites :

- la première (coef. 4) dure 4 heures et porte sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain ;
- la seconde (coef. 4) dure 3 heures. Il s'agit d'une série de questions à choix multiple (QCM) ou appelant une réponse courte (QRC) portant sur des connaissances générales, ainsi que sur des éléments essentiels de droit public, de droit de l'Union européenne et des politiques économiques.

+ BON À SAVOIR

Les concours spéciaux

Dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies 3 concours spéciaux « analystes » permettent le recrutement d'attachés spécialisés ayant le titre d'attachés-informaticiens. Les élèves sont recrutés par concours externe, interne et 3^e concours. La formation se déroule à l'IRA de Lille et dure 18 mois. Le concours externe est ouvert aux titulaires d'un diplôme de 2^e cycle d'études supérieures, d'un BTS, DUT ou diplôme équivalent en informatique. La limite d'âge est de 30 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.





BON À SAVOIR

Le « 3^e concours »

Ni externe ni interne, le 3^e concours est ouvert aux candidats ayant une expérience professionnelle dans le domaine privé ou associatif. Il permet d'accéder à certaines écoles de la fonction publique (IRA, ENA ou École nationale de la magistrature) ou directement à des postes de catégorie A ou B de l'enseignement, la recherche, l'animation, la culture, l'Administration... Dans certains cas, expérience et activité envisagée doivent correspondre. Un diplôme est en outre exigé pour les concours de l'enseignement. Enfin, il existe une limite d'âge pour se présenter aux 3^e concours sauf dans l'enseignement.

- la troisième (coef. 2) dure 3 heures et consiste en une composition portant au choix sur l'une des matières suivantes : A) finances publiques B) géographie économique et humaine de la France et de l'Union européenne C) gestion comptable et financière des entreprises D) droit civil E) droit constitutionnel F) développement social urbain et politique de la ville G) histoire du XX^e siècle H) droit et institutions sociales I) gestion des ressources humaines J) littérature des XVIII^e et XIX^e siècles. Enfin, l'épreuve orale (coef. 5) se fait à partir d'un texte court ou d'un sujet de réflexion au choix du candidat. C'est une conversation de 25 minutes qui doit permettre au jury d'apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat.

La préparation aux concours d'entrée dans les IRA est assurée par les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration générale (CPAG), voir liste 5 du carnet d'adresses.

→ La scolarité

La durée de la formation est de 12 mois (18 mois pour les analystes) et comporte, en alternance, des enseignements et des stages. Les enseignements (700 heures) portent sur la gestion publique, les techniques juridiques, budgétaires, financières et comptables, les institutions et politiques publiques et langues étrangères. Les deux stages (3 mois) ont lieu dans une administration centrale ou un service déconcentré.

À l'issue de leur formation les élèves sont affectés selon leur ordre de classement et leurs vœux et signent un engagement de six ans. Pendant leur scolarité, ils sont rémunérés perçoivent des indemnités de résidence, de formation, de stage et, pour les candidats du concours interne et du 3^e concours, une indemnité forfaitaire mensuelle. Un supplément familial de traitement mensuel est versé aux élèves qui ont un ou plusieurs enfants à charge.

Catégorie B

ATTENTION À

Les exceptions des concours de catégorie A

Quelques concours sont ouverts au niveau :

- BTS-DUT (concours d'accès aux IRA attachés analystes, concours d'assistants ingénieurs des corps de la recherche).
- la maîtrise est exigée pour les concours de commissaire de police, pour le concours de l'agrégation et pour le concours externe d'accès à l'École nationale de la magistrature.
- un diplôme de 3^e cycle de l'enseignement supérieur est nécessaire pour se présenter à certains concours (ingénieurs de recherche par exemple).

Les métiers

Environ 5 000 postes par an sont offerts aux différents concours de catégorie B.

Des fonctions d'application et de rédaction

Ces fonctionnaires d'application assument des fonctions indispensables. Chaque année des milliers de candidats se présentent aux concours de cette catégorie. Parmi les concours B de la fonction publique de l'État, les principaux (ceux qui offrent plus de 200 postes par an) concernent les contrôleurs du Trésor, techniciens supérieurs d'étude et de fabrication de la Défense, secrétaires d'administration scolaire et universitaire, infirmiers, contrôleurs des impôts, techniciens de recherche, greffiers et éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Pour ces postes, la rémunération brute mensuelle en début de carrière, hors indemnités varie de 1 268 € à 1 342 €.



Sommaire

- > **Présentation**
- > **Catégorie A**
- > **Catégorie B**
- > **Catégorie C**
- > **Carnet d'adresses**

Les concours

Les conditions de concours B, fussent-ils de la même catégorie, diffèrent selon le type de concours. En effet, si ces concours externes sont, en général, ouverts aux bacheliers, certains concours de cette catégorie nécessitent un diplôme professionnel qui sanctionne une formation professionnelle post-baccalauréat comme le diplôme d'État d'infirmier, celui d'assistant social, un BTS...

D'autre part, un certain nombre de concours de catégorie B sont organisés au niveau déconcentré. En effet, au lieu d'un seul concours organisé au niveau national, plusieurs concours sont organisés, dans les régions où les postes existent. Les candidats ont ainsi l'assurance d'être affectés, pour leur premier poste, dans la région où ils ont passé le concours. C'est en particulier le cas des concours de secrétaires d'administration scolaire et universitaire, qui sont organisés par les rectorats d'académie, mais aussi des concours de secrétaires administratifs de préfecture, organisés par les préfectures de région.

► Catégorie C

Les métiers

C'est en moyenne 13 000 postes par an qui sont offerts aux différents concours de catégorie C.

Des fonctions d'exécution

Ces fonctionnaires d'exécution ont, pour beaucoup, de vrais métiers et ce avant même de passer le concours pour devenir fonctionnaire de la fonction publique d'État. Il s'agit principalement des candidats postulants pour des fonctions d'ouvriers professionnels.

Les principaux concours externes de catégorie C de la fonction publique de l'État, représentant plus de 200 postes, par an sont proposés aux futurs gardiens de la paix, agents de recouvrement du Trésor, agents de constatation et d'assiette des impôts, adjoints administratifs, agents d'exploitation des travaux publics, ouvriers professionnels et surveillants de l'administration pénitentiaire.

Pour ces postes, la rémunération brute mensuelle en début de carrière, hors indemnités, varie de 1 146 € à 1 163 €.





Les concours

+ NOS CONSEILS

Boostez vos chances

Le taux de sélectivité aux concours est actuellement de 1 poste pour 15 candidats ! Mais ne vous découragez pas : les candidats bien préparés sont peu nombreux et certains inscrits ne se présentent pas aux épreuves. En outre, il arrive que des candidats reçus se désistent. Surtout, choisissez la bonne prépa selon votre niveau scolaire et le concours envisagé.

Ces fonctionnaires d'exécution ont des métiers différents selon leur origine scolaire ou professionnelle. En effet, les concours de cette catégorie sont ouverts à des candidats soit sans condition de diplôme, comme les adjoints administratifs ou les agents des administrations de l'État, soit aux titulaires du diplôme national du brevet pour des postes d'agents de recouvrement du Trésor, de surveillants de l'administration pénitentiaire, soit aux candidats ayant un diplôme professionnel comme le CAP, dans ce cas ces fonctionnaires sont ouvriers professionnels, ou le BEP pour des postes de maîtres-ouvriers.

Parmi les concours de catégorie C de la fonction publique d'État, beaucoup sont organisés au niveau régional ou départemental. La raison en est que ces postes sont à pourvoir dans le département ou la région concernée.

Les candidats ont ainsi l'assurance d'être affectés, pour leur premier poste, dans la région ou dans le département dans lequel ils ont passé le concours.

À titre d'exemple, dans cette catégorie, les concours du ministère de l'Éducation nationale sont pour la plupart organisés par les rectorats d'académie.

Les concours d'adjoint administratif et d'ouvrier professionnel de préfecture sont organisés, quant à eux, par les préfectures.

Notons, enfin, qu'une procédure de recrutement sans concours pour les emplois les moins qualifiés a été mise en place dans la fonction publique d'État pour une durée de 5 ans. Cette procédure existe déjà dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière.

► Carnet d'adresses

► LISTE 1

Pour en savoir plus

LIRE

Les métiers de la fonction publique Paris : L'Étudiant, juin 2003. (Métiers et formations). ISBN 2-84624-31-X 10,90 €. Qui sont les fonctionnaires ? Quels sont leurs droits ? Quelles sont leurs contraintes ? Après avoir répondu à ces questions, ce guide décrit plus de 60 métiers, toutes fonctions publiques et catégories confondues, grâce aux témoignages d'agents en exercice.

La fonction publique vue de l'intérieur Vie & Cie - 2004 février. ISBN 2-915082-03-0. 15 €. La fonction publique lève le voile sur la réalité quotidienne et les changements en cours dans les dix plus grandes administrations. Deux journalistes indépendants ont interrogé des fonctionnaires de tous niveaux sur le mode de recrutement et d'intégration, les conditions de travail, la qualité des relations en interne, les perspectives de carrières, l'égalité professionnelle. Sont abordés dans ce livre : l'armée de l'air, l'armée de terre, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la gendarmerie, les hôpitaux, la justice, la marine, la police et la recherche.

Choisir la fonction publique ONISEP, novembre 2004. (Les dossiers). ISBN 2-273-00247-5. 9 €. Secrétaire, vétérinaire, policier, infirmier, éducateur, professeur, mécanicien, pilote, ingénieur forestier... presque tous les métiers sont représentés dans la fonction publique. La fonction publique, avec près de 800 concours par an, offre la possibilité d'exercer, dans les secteurs les plus divers, pratiquement tous les métiers. Cette publication présente l'ensemble des fonctions publiques : fonction publique d'État, territoriale, hospitalière et internationale. Elle dresse un panorama des métiers, présentés d'une façon très succincte, de la fonction publique.

Rendez-vous sur la librairie en ligne du CIDJ : www.cidj-librairie.com

SURFER

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/default1.htm>
Producteur : Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire
La Direction générale de l'Administration et de la fonction publique diffuse des informations précises sur les emplois, les concours (calendrier, résultats), les métiers et les écoles de la fonction publique (écoles et des instituts de formation spécialisés dans la formation professionnelle des fonctionnaires).

www.carrieres-publiques.com
Producteur : Carrières publiques
Cet organisme de formation par correspondance aux concours de la fonction publique propose sur son site des informations relatives aux concours (dates, programmes, adresses utiles) et aux métiers de la fonction publique (fiches métiers, zoom sur la fonction publique, etc.).

www.journal-officiel.gouv.fr
Le Journal officiel est sous la tutelle des services du Premier ministre.

► LISTE 2

Les organismes spécialisés

→ Les CIRA informent le public par téléphone au 0821 08 09 10 (0,12 € la minute) dans tous les domaines concernant l'Administration. En outre les administrations vous informent aussi. Ci-dessous une liste présente les ministères et les administrations qui organisent des concours. Y sont notamment mentionnés l'Assemblée nationale et le Sénat.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Direction générale de l'Administration et de la fonction publique
32, rue de Babylone
75007 - PARIS
Tél : 01 42 75 80 00/88 02
www.fonction-publique.gouv.fr
Informations sur le ministère, les concours, les écoles de la fonction publique.

SERVICE DU PREMIER MINISTRE

Bureau du recrutement et des affectations
Bureau des concours
18, rue Vaneau
75700 - PARIS
Tél : 01 42 75 81 62
01 42 75 81 88
www.fonction-publique.gouv.fr
Concours de catégorie B :
- Secrétaire administratif.
Concours de catégorie A :
- Chargé d'études documentaires du secrétariat général du gouvernement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Service du personnel
Division du recrutement
233, boulevard Saint Germain
75355 - PARIS 7 SP
Tél : 01 40 63 98 98 (serveur vocal)
www.assemblee-nationale.fr
Les carrières de l'Assemblée nationale :
- Secrétaire des débats : licence ou équivalent
- Rédacteur des débats : licence ou équivalent
- Administrateur des services : licence ou équivalent
- Administrateur adjoint des services : diplôme sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures
- Informaticien (corps des administrateurs adjoints) : bac + 3
- Secrétaire administratif (Les concours externes ne sont ouverts que si les postes ne sont pas pourvus par voie interne) : niveau bac.

SÉNAT

Service des ressources humaines et de la formation
Division des concours
15, rue de Vaugirard
75291 - PARIS CEDEX 06
Tél : 01 42 34 20 00/24 61
www.senat.fr
- Administrateur : licence ou équivalent
- Administrateur adjoint : diplôme national sanctionnant un premier cycle d'études supérieures
- Secrétaire des débats : licence ou équivalent
- Sténographe des débats : licence ou équivalent
- Informaticien : bac + 4

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction des ressources humaines
Bureau des concours et examens professionnels
23, rue La Pérouse
75775 - PARIS CEDEX 16
Tél : 01 43 17 63 76
www.diplomatie.gouv.fr

Recrutement après licence ou équivalent :
- Conseiller des Affaires étrangères (cadre d'Orient)
- Secrétaire des Affaires étrangères (cadre d'Orient)
- Secrétaire des Affaires étrangères (cadre général)
- Attaché des systèmes d'information et de communication
Recrutement après bac ou équivalent :
- Secrétaire de chancellerie
- Secrétaire administratif d'administration centrale

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Direction de l'administration générale
Bureau des concours
78, rue de Varenne
75349 - PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 53 99
www.agriculture.gouv.fr
Calendrier prévisionnel des concours ouverts pour la session 2003
Concours de catégorie B :
- Technicien supérieur des services, spécialités : techniques agricoles, génie rural, travaux forestiers et vétérinaires

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Direction de l'administration et du personnel
Département des affaires générales
2, avenue de Saint-Mandé
75570 - PARIS CEDEX 12
Tél : 01 40 19 58 00/58 54
3614 ONFDG
www.onf.fr

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE - ONCFS

Direction des ressources humaines
Division formation
Le Bouchet
45370 - DRY
Tél : 02 38 45 70 82
www.oncfs.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales
Sous direction des ressources humaines
Bureau RH3
20, avenue de Ségur
75302 - PARIS 07 SP
Tél : 01 42 19 11 96
www.environment.gouv.fr
Un seul concours : technicien de l'environnement (catégorie B) avec trois spécialités.



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction de l'administration générale (DAG)
Service du personnel et des affaires sociales
Bureau des concours
4, rue de la Banque
75002 - PARIS
Tél : 01 40 15 81 92 (serveur vocal)/
85 71/82 33
www.culture.gouv.fr

Permanence d'accueil du lundi au vendredi de 13 h à 17 h
Concours ouverts dans plusieurs filières : administrative, scientifique, technique et surveillance. Le calendrier prévisionnel est publié sous réserve de modifications. Un concours peut être ajouté ou supprimé.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Direction de la fonction militaire et du personnel civil
Sous-direction de la gestion du personnel civil
Bureau des concours
Adresse postale :
26, boulevard Victor
00463 - ARMÉES
Tél : 01 45 52 50 88
de 14 h 30 à 17 h
3614 SGA1
www.defense.gouv.fr

Les personnels civils de la défense travaillent dans tous les secteurs du ministère, administration centrale, armées et services communs, délégation générale pour l'armement. Pour les emplois militaires, cf. fiches ACTUEL-Cidj Les métiers de la Défense n° 2.0511 ; Les métiers de la gendarmerie n° 2.0518

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie est composé des services suivants : une administration centrale principalement installée à Paris, des services déconcentrés sur tout le territoire national, des services déconcentrés spécialisés (Trésor, Direction générale des impôts, Direction générale des douanes, Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, INSEE), une direction à vocation commerciale (Direction des monnaies et médailles), chacun noté par des initiales, et le secrétariat d'Etat à l'Industrie.

AC

Administration centrale
Direction du personnel et de l'administration (DPMA)
Bureau 4 C - Télédoc 768
120, rue de Bercy
75572 - PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 75 02
01 53 18 75 09 (8 lignes)
01 53 18 76 75
(pour les emplois techniques)
www.finances.gouv.fr

AM

Administration des monnaies et médailles
Section recrutement
11, quai Conti
75270 - PARIS CEDEX 6
Tél : 01 40 46 56 66/55 43
www.monnaiedepartis.fr
Très peu de postes sont offerts aux concours externes

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Bureau des concours
59, bd Vincent Auriol
75703 - PARIS CEDEX 13
Tél : 01 44 87 17 17
www.finances.gouv.fr/DGCCRF

DGDDI

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle
Bureau des concours
3, rue de l'Eglise - BP 21
94471 - BOISSY-ST-LÉGER CEDEX
Tél : 01 40 40 39 26 (répondeur)/
01 45 10 23 47
3615 DOUANETEL
www.douane.minefi.gouv.fr

Information sur les emplois d'inspecteur-élève, inspecteur-analyste, contrôleur (branches opération ou surveillance), contrôleur-programmeur, ingénieur des laboratoires, technicien de laboratoire

DGI

Direction générale des impôts
Direction spécialisée des impôts pour la région Ile-de-France et Paris
Cellule des concours
33, av. de l'Opéra
75002 - PARIS
Tél : 01 44 77 89 04
www.finances.gouv.fr
Information sur les emplois d'inspecteur des impôts, inspecteur-analyste des impôts, contrôleur des impôts, contrôleur programmeur des impôts, technicien géomètre du cadastre

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques
Cellule concours et examens
18, boulevard Adolphe Pinard
75675 - PARIS CEDEX 14
Tél : 01 41 17 51 84/54 95
www.finances.gouv.fr
Information sur les emplois d'administrateur, attaché, contrôleur

SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR

(Paris uniquement)

RECETTE GÉNÉRALE DES FINANCES

94, rue Réaumur
75002 - PARIS
Tél : 01 55 80 85 85/92
3616 TRESOR
www.minefi.gouv.fr

PAIERIE GÉNÉRALE DU TRÉSOR

16-18, rue Notre-Dame des Victoires
75097 - PARIS CEDEX 02
Tél : 01 44 50 45 45
www.minefi.gouv.fr
Information sur les emplois des services déconcentrés du Trésor : inspecteur, huissier, contrôleur, agent de recouvrement

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Direction des ressources humaines
Bureau des concours - Pièce 443
51, rue de Lille
75356 - PARIS 07 SP
Tél : 01 40 49 51 22/34 22
www.caissedesdepots.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction de l'administration et du personnel
Bureau des concours administratifs
110, rue de Grenelle
75007 - PARIS
Tél : 01 55 55 10 20
01 55 55 11 07
www.education.gouv.fr
Pour les concours des bibliothèques : 3615 ENSSIB et www.enssib.fr
Pour d'autres informations, contacter les rectorats, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les rectorats et les inspections académiques n° 1.101.

DIRECTION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bureau des concours ITRF et bibliothèques - DPAPE C4
110, rue de Grenelle
75357 - PARIS 07 SP
Tél : 01 55 55 24 95/
10 10 (standard)
3614 EDUTEL

Informe sur les concours des personnels des bibliothèques, des musées et des personnels ingénieurs, techniques et de recherche et de formation (ITRF)

MINISTÈRE DU TRAVAIL E : EMPLOI

DAGEMO - Bureau de la politique générale du personnel
Section concours
39-43, quai André Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15
Tél : 01 44 38 36 51 à 53
3614 MIRABEAU
www.travail.gouv.fr

S : SOLIDARITÉ

Service des ressources humaines
Bureau des recrutements
Accueil concours
10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon
75015 - PARIS
Tél : 01 40 56 42 73
et 01 40 56 55 89
3614 MISASOL
www.sante.gouv.fr
www.emploi-solidarite.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Direction du personnel et des services
Bureau du recrutement DPS/RF1
Tour Pascal B
92055 - LA DÉFENSE CEDEX 04
Tél : 01 40 81 75 00 24h/24, et avec un correspondant de 10 h à 15 h du lundi au vendredi.
Accueil : de 11 h à 13 h du lundi au vendredi et le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.
Serveur vocal d'information sur les recrutements :
08 26 02 27 00 (0,15 €/mn)
3615 EQUIPEMENT (concours externes)
3615 INFEQUIP (concours internes)
www.equipement.gouv.fr
En dehors de Paris, s'adresser à la direction départementale de l'équipement de son lieu de résidence.

DGAC

Direction générale de l'aviation civile
Bureau du recrutement et de la formation
50, rue Henri Farman
75720 - PARIS CEDEX 15
Tél : 01 58 09 46 61
www.dgac.fr

DM

Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer
Infoconcours
Tour Pascal B
92 055 - LA DÉFENSE CEDEX
Tél : 01 40 81 21 22
ou 01 40 81 75 62/63
du lundi au jeudi de 10 h à 13 h.
www.equipement.gouv.fr/recrutement

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de l'Administration - DGA
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section des concours administratifs
Place Beauvau
75800 - PARIS CEDEX 08
Tél : 01 60 37 12 88/
01 60 37 12 29
(postes administratifs)

3615 GERMIN
www.interieur.gouv.fr
Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la préfecture de son département. Pour les carrières de la police nationale et les adresses des DRRF (Directions régionales au recrutement et à la formation), cf. fiche ACTUEL-Cidj Les métiers de la police nationale n° 2.0521.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction de l'administration pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines
13, place Vendôme
75042 - PARIS CEDEX 01
Tél : 01 49 96 29 67/69
N° vert gratuit : 0 800 035 709
3615 JUSTICE
www.justice.gouv.fr

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Bureau B2 - Concours
13, place Vendôme
75042 - PARIS CEDEX 01
Tél : 01 44 77 68 52/68 63
www.justice.gouv.fr

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE PJJ

Section des concours
13, place Vendôme
75042 - PARIS CEDEX 01
Tél : 01 44 77 75 31
www.justice.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Bureau de la gestion prévisionnelle des emplois et du recrutement
78, rue Olivier de Serres
75739 - PARIS CEDEX 15
Tél : 01 40 45 95 21/
92 81/97 70
www.jeunesse-sports.gouv.fr

ENA

1, rue Sainte Marguerite
67080 - STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 21 44 44
13, rue de l'Université
75007 - PARIS
Tél : 01 49 26 45 45/
43 29 (service concours)
3615 ENA
www.ena.fr

JOURNAL OFFICIEL

26, rue Desaix
75727 - PARIS CEDEX 15
Tél : 01 40 58 75 00/79 79
www.journal-officiel.gouv.fr
Chaque année, au mois de décembre, la direction des Journaux officiels publie le calendrier des concours administratifs (date des concours, dates limites de dépôt de dossier, adresses des services ministériels informant sur les concours, etc.), à un prix modique (0,90 € sur place et 1,97 € par correspondance).

LISTE 3**Se préparer à l'ENA ou à d'autres grands concours**

→ Plusieurs établissements préparent aux différents concours et cycles préparatoires d'accès à l'ENA.

Cette liste ne comportant pas les coordonnées des IEP préparant à l'ENA, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les études de sciences politiques n° 2.53.

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE III

3, avenue Robert Schuman
13628 - AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
Tél : 04 42 17 29 73 (université de droit où les cours ont lieu)
ENA

UNIVERSITÉ DE PARIS I – PANTHÉON SORBONNE

Centre d'information et de préparation aux concours de l'enseignement et de l'Administration - CIPCEA
1, rue d'Ulm
75005 - PARIS
Tél : 01 44 07 79 35/42
ENA et concours A

UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE PARIS IX

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 - PARIS CEDEX 16
Tél : 01 44 05 42 62
ENA et concours A

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE)

20, allée Georges Pompidou
94306 - VINCENNES CEDEX
Tél : 01 58 64 84 80
www.institut.minefi.gouv.fr
Cet institut du ministère des Finances prépare à de nombreux concours dont l'ENA et deux IRA mais en interne et 3^e concours uniquement.

LISTE 4**Les IRA**

→ Il existe actuellement cinq IRA.

20200 - BASTIA

Quai des Martyrs de la Libération
Tél : 04 95 32 87 00

44322 - NANTES CEDEX 3

1, rue de la Bourgeonnière
BP 82234
Tél : 02 40 74 34 77

57070 - METZ

15, avenue de Lyon
Tél : 03 87 75 44 11

59018 - LILLE CEDEX

49, rue Jean Jaurès
BP 213
Tél : 03 20 29 87 10

69616 - VILLEURBANNE CEDEX

Parc de l'Europe Jean Monnet
BP 2076
Tél : 04 72 82 17 17

LISTE 5**Les IPAG et les CPAG**

→ Les IPAG (instituts de préparation à l'Administration générale) et les CPAG (centres de préparation à l'Administration générale) préparent aux concours des IRA.

LES IPAG

Académie d'Amiens
Pôle universitaire Cathédrale
10, placette Lafleur
80027 - AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 82 71 31

Académie de Besançon

Faculté de droit
Avenue de l'Observatoire
25030 - BESANCON CEDEX
Tél : 03 81 66 61 45

Académie de Caen

Esplanade de la Paix
14032 - CAEN CEDEX
Tél : 02 31 56 55 40

Académie de Clermont-Ferrand

26, avenue Léon Blum
63000 - CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 17 77 50

Académie de Créteil

Bât. T, niveau dalle
61, avenue du Général de Gaulle
94010 - CRÉTEIL CEDEX
Tél : 01 45 17 18 81

Académie de Dijon

4, boulevard Gabriel
21000 - DIJON
Tél : 03 80 39 53 59

Académie de la Martinique

Campus de Schelcher
BP 7209
97275 - SCHELCHER CEDEX
Tél : 05 96 72 73 80

Académie de Lille

1, place Déliot
BP 629
59054 - LILLE CEDEX
Tél : 03 20 90 74 39

Académie de Lille

Les Tertiales
Rue des Cent Têtes
59313 - VALENCIENNES CEDEX 9
Tél : 03 27 51 76 18



Académie de Limoges

Domaine universitaire de Vanteaux
39 D, rue Camille Guérin
BP 1727
87025 - LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 43 56 48

Académie de Montpellier

39, rue de l'Université
34060 - MONTPELLIER CEDEX 1
Tél : 04 67 61 51 33
04 67 15 51 34

Académie de Nancy-Metz

4, rue de la Ravinelle
BP CO n° 26
54035 - NANCY CEDEX
Tél : 03 83 19 27 68 (secrétariat)

Académie de Nantes

Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 - NANTES CEDEX 3
Tél : 02 40 29 15 77 (répondeur)/
02 40 14 16 11/22

Académie de Paris

118-122, rue de Vaugirard
75006 - PARIS
Tél : 01 53 63 86 30

Académie de Poitiers

93, avenue du Recteur Pineau
86000 - POITIERS
Tél : 05 49 45 44 19
05 49 45 44 24

Académie de Reims

57 B, rue Pierre Taittinger
51096 - REIMS CEDEX
Tél : 03 26 91 81 88

Académie de Rennes

UFR lettres et sciences sociales
20, rue Duquesne
BP 814
29285 - BREST CEDEX
Tél : 02 98 01 63 34

Académie de Rennes

106, boulevard de la Duchesse Anne
35700 - RENNES
Tél : 02 23 23 78 93

Académie de Rouen

3, avenue Pasteur
76100 - ROUEN
Tél : 02 32 76 98 46

Académie de Strasbourg

47, avenue de la Forêt Noire
67082 - STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 41 77 48

Académie de Versailles

Bât. A
200, avenue de la République
92001 - NANTERRE CEDEX 01
Tél : 01 40 97 74 11

Académie de Versailles

54, bd Desgranges
92331 - SCEAUX CEDEX
Tél : 01 40 91 17 57

Académie de Versailles

Site des Chênes, 2^e étage
33, boulevard du Port
95011 - CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 25 61 66

LES CPAG

CPAG

Institut d'études politiques -
Université d'Aix-Marseille III
25, rue Gaston de Saporta
2^e étage
13625 - AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
Tél : 04 42 17 01 70/71
www.iep-aix.fr

CPAG

Institut d'études politiques -
Université de Lyon II
14, avenue Berthelot
69365 - LYON CEDEX 07
Tél : 04 37 28 38 25

CPAG

Institut d'études politiques -
Université de Toulouse I
2 T, rue des Puits-Creusés
BP 898
31685 - TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 11 02 80/81

CPAG

Institut d'études politiques -
Université de Grenoble II
Centre de Formation à l'administration
1030, avenue Centrale
BP 48
38040 - GRENOBLE CEDEX 9
Tél : 04 76 82 60 35
www-sciences-po.upmf-grenoble.fr



LISTE 6

Les autres écoles d'administration

→ Les écoles suivantes for-
ment des personnels admi-
nistratifs de catégorie A et
B. L'accès à ces écoles se
fait par voie de concours.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

École nationale de la concurrence,
de la consommation et de la
répression des fraudes - ENCCRF
45, place Ernest Granier - BP 60
34935 - MONTPELLIER CEDEX 9
Tél : 04 99 52 74 00

Formation des inspecteurs
(catégorie A) et des contrôleurs
(catégorie B) de la concurrence et de
la consommation

École nationale de la statistique et de l'administration économique - ENSAE

3, avenue Pierre Larousse
92245 - MALAKOFF CEDEX
Tél : 01 41 17 51 36
www.ensae.fr
Forme les administrateurs de l'INSEE
(catégorie A)

École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information - ENSAI

Rue Blaise Pascal
BP 37 203
35172 - BRUZ CEDEX
Tél : 02 99 05 32 32
www.ensai.fr
Formation des attachés de l'INSEE
(catégorie A)

École nationale des brigades de douanes

Rue du Jura
17021 - LA ROCHELLE CEDEX 01
Tél : 05 46 68 46 00
Formation des contrôleurs
(catégorie B) et des agents de cons-
tatation (catégorie C) des douanes
branche surveillance.

École nationale des douanes

74, boulevard Bourdon
BP 128
92202 - NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : 01 46 43 72 00
dnrfp@douane.finances.gouv.fr
Forme les inspecteurs des douanes
(catégorie A) et les cadres supérieurs
des douanes.

École nationale des douanes de Rouen

86, boulevard d'Orléans
76037 - ROUEN CEDEX 1
Tél : 02 35 03 48 00
Formation initiale des contrôleurs
(catégorie B) des douanes et des
agents de constatation (catégorie C)
en matière d'opérations commercia-
les, formation continue pour les trois
catégories (A, B, C).

École nationale des impôts

1, rue Ledru
63033 - CLERMONT-FERRAND
CEDEX 1
Tél : 04 73 34 48 00
Formation des inspecteurs des
impôts (catégorie A) et des contrô-
leurs des impôts (catégorie B)

École nationale des impôts

Immeuble Le Descartes II
2, rue de la Butte Verte
93166 - NOISY-LE-GRAND CEDEX
Tél : 01 49 14 66 00
Formation des inspecteurs des
impôts (catégorie A) et des contrô-
leurs des impôts (catégorie B)

École nationale du cadastre

100, chemin du Commandement
Joël le Goff
31081 - TOULOUSE CEDEX
Tél : 05 61 15 85 00
Forme des techniciens géomètres du
cadastre (catégorie B)

École nationale du Trésor public

9, avenue Pierre Mendès-France
77442 - NOISIEL CEDEX 2
Tél : 01 69 67 77 09
L'École nationale du Trésor public est
chargée de gérer les préparations
aux concours organisées pour le
recrutement interne et externe des
futurs agents, d'assurer la formation
initiale de l'ensemble de ces agents,
de dispenser les formations d'adap-
tation à l'emploi des agents chan-
geant de fonctions ou promus à des
fonctions supérieures.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ

École nationale de la santé publique - ENSP

Avenue du Professeur
Léon Bernard
35043 - RENNES CEDEX
Tél : 02 99 02 22 00
www.ensp.fr
Formation des directeurs d'hôpitaux,
médecins-inspecteurs et phar-
maciens-inspecteurs de la santé
publique, inspecteurs des affaires
sanitaires et sociales, infirmiers
généralistes, directeurs d'établisse-
ments sanitaires et sociaux, méde-
cins de l'Éducation nationale, ingé-
nieurs du génie sanitaire.

Centre national d'études supérieures de sécurité sociale - CNESSS

27, rue des Docteurs Charcot
42031 - SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2
Tél : 04 77 81 15 15
www.cnesss.fr
Formation initiale et formation conti-
nue des cadres de direction de la
Sécurité sociale (catégorie A).

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - INTEFP
1498, route de Saint Bel
BP 84
69280 - MARCY-L'ÉTOILE
Tél : 04 78 87 47 47
www.institut-formation.travail.gouv.fr
Formation initiale des inspecteurs et des contrôleurs du travail, formation des fonctionnaires chargés de l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans l'ensemble du secteur public.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
École nationale d'administration pénitentiaire - ENAP
440, avenue Michel Serres
BP 28
47916 - AGEN CEDEX 9
Tél : 05 53 98 98 98
Formation d'attachés d'administration et d'intendance, de directeur technique (catégorie A), de chef de service pénitentiaire, de secrétaire administratif, de technicien et de conseiller d'insertion et de probation (catégorie B), personnel de surveillance

École nationale des greffes
5, boulevard de la Marne
BP 9
21071 - DIJON CEDEX
Tél : 03 80 74 56 00
Formation initiale et continue des greffiers en chef, des greffiers et des adjoints et agents administratifs des services judiciaires.

VILLE DE PARIS
Bureau de la formation de la ville de Paris
2, rue Lobau
75004 - PARIS
Tél : 01 42 76 46 40
www.paris.fr
Préparation sur place ou par correspondance aux concours organisés par la mairie de Paris tant pour les emplois administratifs (secrétaire administratif, adjoint administratif, etc.) que pour les emplois techniques (ingénieur et technicien des travaux de la ville de Paris, certaines spécialités des postes ouvriers d'État, etc.). Condition d'inscription : travailler déjà dans une administration du département de Paris.

▶ **LISTE 7**
Les préparations à distance
→ Dans cette liste sont présentés les établissements publics et privés d'enseignement à distance proposant des préparations aux concours externes.

PUBLICS

École nationale de la santé publique - ENSP
Avenue du Professeur Léon Bernard
35043 - RENNES CEDEX
Tél : 02 99 02 22 00
www.ensp.fr
Préparation aux concours d'inspecteur des affaires sanitaires et sociales, médecin-inspecteur et pharmacien-inspecteur de la santé publique, directeur d'hôpital et directeur de soins, directeur d'établissement sanitaire et social, directeur d'établissement social et médico-social, inspecteur principal des affaires sanitaires et sociales

Centre national de promotion rurale - CNPR
Marmilhat
Rue Aimé Rudel
BP 100
63370 - LEMPDES
Tél : 04 73 83 36 00
www.educagri.fr/cnpr
Préparation aux concours de la fonction publique : agent technique de l'environnement, technicien de l'environnement, agent technique forestier de l'ONF, technicien supérieur des services du ministère de l'agriculture, technicien supérieur de l'ONF, examen d'aptitude de technicien supérieur de l'ONF.

Centre national d'enseignement à distance - CNED
Téléport 4
Boulevard Léonard de Vinci
BP 60200
86980 - FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL CEDEX
Tél : 05 49 49 94 94
3615 CNED
www.cned.fr
Licence d'administration publique
Préparations tous ministères : mises à niveau pour les concours de catégories A et B, préparation pour les concours ayant un programme commun

Préparations aux examens et concours de recrutement des personnels d'administration des différents ministères :
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, personnels non enseignants
Conseil d'État
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Ministère de la Jeunesse et des Sports
Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale
Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Justice
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'État
Préparations par matière pour les concours de catégories A et B

PRIVÉS

Cours Servais
9, rue Crillon
75004 - PARIS
Tél : 01 42 71 36 46
www.cours-servais.fr
Préparation aux concours administratifs : greffier, magistrat, greffier en chef

École Chez Soi
71, rue de Billancourt
92774 - BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél : 01 46 03 66 83
www.ecole-chez-soi.com
Préparation aux concours administratifs dans les domaines du BTP, du dessin et du bâtiment

École universelle
139, avenue Jean Jaurès
75019 - PARIS
Tél : 01 42 08 18 28
www.ecole-universelle.fr
Préparation aux concours administratifs de niveau A et B : contrôleur des impôts, contrôleur du Trésor

France enseignement
BP 43
81400 - CARMAUX
Tél : 05 63 36 45 25
www.france-enseignement.net
Épreuves de concours administratifs de catégories A et B : note de synthèse, dissertation de culture générale, résumé de texte

La revue du candidat
45-47, rue des Petites Ecuries
75010 - PARIS
Tél : 01 47 70 54 35
Préparation au concours administratif de contrôleur du Trésor public

Préparation Francis Lefebvre
13-15, rue Viète
75017 - PARIS
Tél : 01 44 01 39 75
www.flf.fr
Entraînement à la composition sur un sujet d'ordre général

Revue d'études
10, impasse Guéméné
75004 - PARIS
Tél : 01 44 54 22 30
www.revue-d-etudes.fr
Préparation aux concours administratifs niveau bac, tous ministères, toutes collectivités locales pour les fonctions publiques centrales, territoriales et Ville de Paris
Préparation aux concours administratifs, préparation au concours de secrétaire administratif, d'adjoint administratif, tous ministères, toutes collectivités locales



► Actuel Ile-de-France

► Se préparer aux concours

Plusieurs établissements publics et privés proposent des préparations aux concours administratifs : concours des IRA, concours à caractère administratif ou économique, etc.

COURS DE LA MAIRIE DE PARIS

Tél : 08 2000 75 75
www.paris.fr
Préparation aux concours administratifs de catégorie B sous forme de cours semestriels certifiant. Tarif : 61 €.
Objectif : préparation à quelques épreuves écrites d'admissibilité aux concours externes et à quelques épreuves orales d'admission.
Public : titulaires du baccalauréat souhaitant présenter le concours de secrétaire administratif et ayant satisfait à un test d'évaluation.
Programme : quatre disciplines sont proposées : Culture générale - dissertation et communication orale - (3 heures), note de synthèse (2 heures), histoire-géographie (3 heures) et droit (3 heures).
L'assistance à tous les cours est obligatoire. La pédagogie adoptée requiert des auditeurs une implication personnelle dans les cours, tant par leur participation orale que par la production de travaux écrits.
Calendrier :
1^{er} semestre : du 4 octobre 2004 au 12 février 2005.
2^d semestre : du 14 février au 27 juin 2005.
12 heures hebdomadaires sur 15 semaines.

LIEUX ET JOURS

Cours de jour :
14^e ardt - Cours municipal d'adultes
132, rue d'Alésia.
Métro : Alésia ou Plaisance.
Cours lundi, mercredi et jeudi de 15 h 30 à 18 h 30.
Cours le vendredi de 15 h 30 à 17 h 30.

Cours du soir :
2^e ardt - Ecole élémentaire
3, rue de la Jussienne
Métro : Les Halles
Cours le lundi de 18 h 30 à 20 h 30
Cours mardi, mercredi et jeudi de 18 h 30 à 21 h 30.

5^e ardt - Ecole élémentaire
28, rue Saint-Jacques
Métro : Cluny-la-Sorbonne ou Maubert-Mutualité
Cours le lundi de 18 h 30 à 20 h 30
Cours mardi, mercredi et jeudi de 18 h 30 à 21 h 30.

S'INSCRIRE

- Les cours sont réservés exclusivement aux adultes de plus de 18 ans, quel que soit leur statut professionnel.
- Les Parisiens qui suivent une formation dans un but professionnel ou ceux qui ont engagé un « cursus » de formation au sein du cours municipal d'adultes sont prioritaires, à condition qu'ils aient envoyé leur demande dès l'ouverture de la période d'inscription.
- Les personnes qui n'ont pas été assidues aux cours peuvent se voir refuser leur réinscription.
- Aucune personne ne peut tripler les cours d'un même niveau quel que soit l'établissement.

MODALITÉS

- Retirez le formulaire d'inscription auprès des services d'accueil des mairies d'arrondissement ou au salon d'accueil de l'Hôtel de Ville dès le 1^{er} septembre.
- Remplissez-le soigneusement et renvoyez-le par la poste, dûment affranchi, à l'établissement choisi. Mais attention, s'il est incomplètement rempli ou non affranchi, il ne sera pas pris en compte.
- L'inscription est subordonnée à la réussite à des tests de niveau et/ou à des entretiens de motivation.
- Sous réserve de places disponibles, il est procédé à votre inscription.

Attention : le cours municipal d'adultes s'adresse exclusivement aux particuliers.
La prise en charge de la formation par une entreprise ne peut être validée. En effet, ce service municipal ne peut être considéré comme un organisme de formation.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

UNIVERSITÉ DE PARIS III
Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
2, rue de Lille
75343 - PARIS CEDEX 07
Tél : 01 49 26 42 00/14
www.inalco.fr

Prépare en 2 ans au DESS des hautes études internationales (HEI) qui a pour but de former les étudiants aux carrières liées aux relations internationales : organismes internationaux, direction internationale des entreprises, etc. Ce cycle permet de présenter le concours de cadre d'Orient du ministère des Affaires étrangères.

UNIVERSITÉ DE PARIS IX DAUPHINE

UFR économie appliquée
Préparation aux concours administratifs (PCA)
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Bureau P 319
75775 - PARIS CEDEX 16
Tél : 01 44 05 42 62
www.dauphine.fr/ufrea/
Le nombre et la diversité des concours proposés offrent un large éventail de possibilités aux étudiants. La liste n'est pas exhaustive mais donne une idée de la diversité des concours

Administration générale :

ENA, IRA, attaché d'administration centrale, Ecole nationale de la santé publique, Centre d'études supérieures de la Sécurité sociale, attaché administratif du ministère de la Défense, Communautés européennes, Commissariat des armées, administrateur de l'Assemblée nationale ou du Sénat, inspecteur du travail, attaché de la ville de Paris, ENS PTT, secrétaire adjoint des Affaires étrangères.

Administration économique :

Elève administrateur de l'ENSAE, élève attaché à l'INSEE, commissaire de la DGCCRF, inspecteur-élève des impôts, inspecteur du Trésor.

Banque :

Adjoint de direction de la Banque de France, attaché du Crédit foncier de France.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

92120 - MONTROUGE
Ecole de préparation aux concours de l'administration
79, rue Périier
Tél : 01 40 92 27 27
www.obea.fr
Préparation à près de 80 concours de catégories A, B, C. Exemples : ENA, IRA, secrétaire administratif, etc. Seuls les concours à caractère scientifique (électricité, biochimie, etc.) ne sont pas préparés. Modalités de formation : cours du soir, stages intensifs (samedi matin ou en journée) ou stages d'été.

92140 - CLAMART

Cours Dagostinoz
3 B, rue Pierre Baudry
Tél : 01 47 36 88 80
www.coursdagostinoz.com
Préparation aux concours administratifs. Cours particuliers ou collectifs, tous niveaux

93600 - AULNAY-SOUS-BOIS

Club Jeune Europe
108, rue de Mitry
Tél : 01 48 66 04 48
www.clubjeuneurope.com
Uniquement en cours individuels à domicile, tous niveaux, toutes matières.

94350 - VILLIERS-SUR-MARNE

S.F.C - Sammy's Formation
6 B, rue du Général Gallieni
Tél : 01 49 30 89 63
Cours par modules et par matières personnalisés au centre : concours de catégorie B

94300 - VINCENNES

Acadomia
4 rue du Général de Gaulle
Tél : 01 58 64 13 33
Cours à domicile, tous niveaux

